



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 05 MAI 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-05-2022/115

Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Aménagement du réseau AEP de la rue de la citerne au quartier Saint-Laurent – Morne-des-Esses - Commune de Sainte-Marie ».

ÉTAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZÉROT, Jonathan TABAR à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que CAP Nord Martinique a reçu une pétition d'une dizaine de signataires interpellant le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique et le Directeur de la SME afin que des mesures soient prises pour l'amélioration des conditions d'alimentation d'une partie des abonnés de la Rue de la Citerne au Morne-Des-Esses ;

Considérant que lors la visite des services de la DEA et de la SME en août 2021 le représentant des pétitionnaires (Monsieur PINARD) fut alerté sur le fait que sa demande relevait de CAP Nord Martinique et devait donc être adressée au Président de la Collectivité ; par ailleurs les administrés ont été prévenus de la complexité des aménagements à entreprendre de prime abord et du fait que le projet serait proposé dans l'un des prochains programmes d'investissements de la collectivité en matière d'Eau Potable ;

Considérant que ces abonnés ne peuvent être raccordés sur un réservoir plus haut altimétriquement ;

Considérant qu'une dizaine de familles du quartier Saint-Laurent à Sainte-Marie vivent des conditions de service dégradées, en matière de distribution d'eau potable (peu de pression au robinet) ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'amélioration des conditions de service par la mise en place d'un surpresseur et du réseau d'eau potable afférent et *in fine* améliorer l'état du patrimoine et les performances des ouvrages (réduction de pertes en eau), de procéder à la régularisation foncière, et à la remise en domaine public des ouvrages ;

Considérant que l'opération comprend :

- La construction d'un surpresseur et de son réseau ;
- La modernisation des réseaux existants dans l'emprise du projet ;
- La réhabilitation du réservoir de Saint-Laurent.

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses

Travaux	800 000,00 €
TOTAL	800 000,00 €

Recettes

FEI	80%	640 000,00 €
ODE	20%	160 000,00 €
TOTAL	100%	800 000,00 €

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Finances réunis le 13 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement de la réalisation de l'aménagement du réseau AEP de la rue de la citerne au quartier Saint-Laurent – Morne-des-Esses - Commune de Sainte-Marie comme suit :

Dépenses

Travaux		800 000,00 €
TOTAL		800 000,00 €

Recettes

FEI	80%	640 000,00 €
ODE	20%	160 000,00 €
TOTAL	100%	800 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 mai 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

